



Déclaration de créance pour une demande de subvention pour l'acquisition de droits réels sur des terrains afin d'en solliciter la reconnaissance comme réserve naturelle ou cavité souterraine d'intérêt scientifique

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 6 section 1

Déclaration de créance à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse reservesnaturelles@spw.wallonie.be ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes) avant le 1er mars.

Je soussigné,, représentant légal du gestionnaire, déclare sur l'honneur :

- qu'il est dû la somme de€ conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 octroyant une subvention l'acquisition de droits réels sur des terrains afin d'en solliciter la reconnaissance comme réserve naturelle ou cavité souterraine d'intérêt scientifique (détail des sommes présentées dans le formulaire de demande de subvention correspondant) ;
- que les pièces justificatives présentées n'ont pas ou ne feront pas l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un autre pouvoir subsidiant ;
- que cette demande est sincère et complète.

Arrêtée et certifiée sincère et véritable à la somme de *(en toutes lettres)*

Cette somme doit être versée au compte n° BE..... (IBAN) ouvert au nom de

SIGNATURE

Fait à, le Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dépense imputée au compte budgétaire et au domaine fonctionnel de l'année budgétaire

N° d'engagement juridique :

Corco: - DNF - DNEV

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER